

2^e COLLOQUE NATIONAL dédié à l'autoconsommation photovoltaïque

MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017 à PARIS

THÉÂTRE DU JARDIN D'ACCLIMATATION



Deuxième Colloque National dédié à l'autoconsommation photovoltaïque - Discours d'ouverture

Produire, consommer et partager son électricité est une tendance émergente mais inéluctable de la transition du mix électrique. L'autoconsommation est la grande thématique énergétique de cette rentrée. On la retrouve citée régulièrement dans les solutions de la transition énergétique par le Ministre Nicolas Hulot, sans doute Virginie Schwartz pourra-t-elle éclairer la vision de l'administration. On la retrouve aussi à l'agenda des concertations lancées par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Aujourd'hui modeste, 14 000 producteurs consommateurs selon les chiffres Enedis, l'autoconsommation a vocation à prendre de l'ampleur, si l'on favorise les conditions de son émergence. EDF Energies Nouvelles estimait il y a quelques jours à 600 000 le nombre d'installations en autoconsommation dans les 5 prochaines années, et à 4 millions dans 10 ans. Si l'on se gardera ici de faire des pronostics sur le nombre d'installations, on constate que **la tendance s'installe** et que **l'intérêt pour le marché de l'autoconsommation individuelle va croissant**, avec toutefois des volumes en MW encore très limités, tandis que le marché de l'autoconsommation collective n'a pas encore démarré.

C'est aujourd'hui notre second Colloque National sur ce sujet. **Nous avons choisi cette année de mettre l'accent sur deux aspects qui vont prendre de l'ampleur dans un futur proche : l'autoconsommation collective pour partager la production d'électricité solaire entre voisins d'une part, et les formidables opportunités qu'apporte au système électrique décentralisé le stockage stationnaire et mobile d'autre part.**

Hier avait lieu le lancement de la concertation par la CRE. Je remercie, au nom d'Enerplan et de ses adhérents, le régulateur de lancer cette concertation, mais aussi et surtout de poser les bonnes questions :

- celle de l'avenir et de la rapidité du développement de l'autoconsommation,
- celle de la pérennité des dispositifs de soutien,
- celle des bons signaux à envoyer pour en permettre la croissance
- celle de son impact sur la solidarité nationale et les principes qui ont prévalu depuis 1946 à la péréquation
- et enfin celle de son cadre contractuel.

Nous avons d'ores et déjà partiellement répondu, au travers d'une très courte contribution envoyée à la CRE mais aussi par la participation active de notre Délégué Général hier à l'occasion du lancement de la concertation. Ce colloque sera, je l'espère, l'occasion d'une réflexion collective qui nous aidera à montrer la pertinence du modèle de l'autoconsommation autant qu'à caractériser les contours d'un développement équilibré et d'un cadre juste et rigoureux.

2^e COLLOQUE NATIONAL dédié à l'autoconsommation photovoltaïque



Quels sont, pour nous, les facteurs propices à l'émergence de l'autoconsommation :

- la simplicité
- la stabilité
- se donner le temps de lancer véritablement le marché
- la compétitivité économique des solutions d'autoconsommation et de pilotage de l'électricité

Les axes de travail nécessaires pour aboutir à ce nouveau cadre sont bien identifiés et ces sujets nécessitent pour certains des études approfondies.

A l'occasion de l'ouverture de ce colloque, **je fais la proposition au gouvernement et au président de la République d'un plan « autoconsommation solaire solidaire » : pour équiper 1,5 million de foyers précaires d'ici 2022, 1 million de logements HLM et 500 000 logements en copropriétés et maisons aux occupants précarisés.**

Ce plan offre **une solidarité active avec une solution directe, concrète et soutenable pour faire baisser la précarité énergétique d'1,5 million de foyers français**, sans recours à des budgets autres que ceux disponibles. L'objectif est de fournir des kWh solaires produits au niveau du bâtiment, au meilleur prix pour les usagers précaires, dans une démarche globale de MDE.

Ce plan « autoconsommation solaire solidaire » représente de l'ordre d'1 milliard d'euros d'investissement avec 300 à 500 W de PV / logement, pour couvrir 10 à 20 % de la consommation électrique des ménages. Ce taux d'économie peut atteindre 40% grâce par la gestion active de l'énergie pour que le triptyque comportement + substitution = économie réelle dans la durée. Par la même occasion, toutes les actions de maîtrise de la demande en électricité (équipements et comportement) seront entreprises pour apporter un maximum d'économies afin de favoriser le reste à vivre.

Afin de limiter la contribution financière de l'Etat à ce plan et pour assurer un pilotage aux bonnes échelles spatiales, le soutien des Régions chefs de file de la Transition énergétique et celui des collectivités locales aujourd'hui mises à contribution pour éponger les impayés de facture d'énergie, seraient requis. L'ANRU, l'ANAH et les CAF seraient associés à la mise en œuvre du plan, ainsi que les ONG et associations de collectivités locales compétentes afin d'accompagner les ménages et les propriétaires privés. La mobilisation de fonds européens structurels (FEDER) et d'un nouveau programme de Certificat d'Economie d'Energie dédié à l'autoconsommation avec gestion active de l'énergie permettrait de réduire encore la contribution de l'Etat, qui sera lissée sur 5 ans. **C'est un plan presque indolore pour le budget de l'Etat où le gouvernement doit jouer un rôle de facilitateur.**

Notons qu'une nouvelle piste de solidarité entre français doit être envisagée, en introduisant une option de solidarité dans les contrats de vente en surplus. Les français autoconsommateurs qui bénéficient d'une aide à l'investissement, pourraient décider d'attribuer tout ou partie de leur surplus d'électricité solaire, au programme solaire solidaire.

Ce plan « autoconsommation solaire solidaire » permettra de proposer de l'électricité solaire très peu coûteuse, et donc d'agir efficacement contre la précarité énergétique pour 1,5 millions de ménages, avec une solution curative de long terme.

Et en même temps, ce plan va dynamiser notre filière professionnelle, où la France sera parmi les leaders mondiaux de la digitalisation de l'énergie nécessaire pour l'autoconsommation collective, tout en contribuant significativement à la transition énergétique du pays. Il permettra en outre de mesurer grandeur nature l'effet positif réel de l'autoconsomPV contre la précarité et ainsi inventer les bases de la future solidarité d'un système électrique qui sera de plus en plus décentralisé et interconnecté.

2^e COLLOQUE NATIONAL dédié à l'autoconsommation photovoltaïque



Indépendamment de cette proposition forte d'un plan quinquennal « autoconsommation solaire solidaire », notre syndicat partage **une position pragmatique dans la concertation ouverte par la CRE**. Comme souvent dès lors qu'il s'agit d'innovations, on a tendance en France à rechercher les problèmes potentiels qu'elle posera avant de chercher à maximiser les avantages qu'elle crée. Pour notre part, nous souhaitons que le pragmatisme domine pour considérer dans un premier temps le verre plutôt à moitié-plein qu'à moitié vide, tandis que l'on n'a pas encore évalué **tous les effets bénéfiques que l'autoconsommation pouvait rendre au système électrique**.

A court terme, **nous proposons d'étendre aux ZNI le soutien à l'autoconsommation avec vente du surplus** le cas échéant, pour favoriser le déploiement de systèmes photovoltaïques avec stockage.

Plus largement, je souhaite dire ici que c'est pour les zones non interconnectées une formidable opportunité non seulement pour décarboner le mix électrique de ces collectivités outre-mer, mais aussi pour réduire les coûts de production d'électricité. A terme, c'est donc très bénéfique en termes de solidarité nationale.

Enfin, pour l'autoconsommation individuelle où producteur et consommateur sont différents, il faut **simplifier le cadre réglementaire afin de favoriser le développement d'opérations par tiers investisseurs**.

Pour entrer dans le vif du sujet, **la logique du timbre-poste**, qui veut que l'on paie le même prix pour le réseau quelle que soit la distance, **n'est plus adaptée à ces nouvelles modalités de production**. Sans renverser totalement le système, **il convient de récompenser la vertu**. Cela amène aussi plus généralement à se poser la question du rôle du réseau : si l'autoconsommation devenait un modèle généralisé, son rôle serait-il alors toujours celui d'un approvisionnement continu ? Ou plutôt celui d'une assurance ?

Il n'y a pas pour nous, à l'heure actuelle, de réponse unique et tranchée qui vaudrait partout, mais il est nécessaire que ces questions soient posées.

Les études complémentaires doivent nous permettre de faire évoluer les modèles de rémunération du réseau à partir du moment où l'autoconsommation aura acquis une importance significative. Nous pensons dans l'intervalle qu'il est nécessaire de la laisser se développer dans un cadre simple et qui permette sa viabilité économique. Il convient donc de maintenir, tant que des effets systémiques ne se font pas sentir, une exonération de TURPE et de CSPE.

Nous souhaitons également, pour faire émerger l'autoconsommation collective, que les autoconsommateurs des opérations d'autoconsommation collective soient exonérés de CSPE et TCFE pour leur fourniture d'électricité solaire. Il est également nécessaire, et c'est l'objet en partie de la concertation lancée par la CRE, que l'utilisation des réseaux puisse tenir compte des impacts négatifs de l'augmentation de l'autoconsommation, mais aussi de ses impacts positifs pour l'équilibre du réseau. Un TURPE adapté est crucial pour les projets d'autoconsommation collectifs.

C'est une nouvelle manière pour nous, professionnels, d'envisager le métier : un citoyen consommateur producteur, qui a besoin de solutions pour maximiser la consommation de sa propre production, et donc pour piloter son installation.

Une révolution qui s'accompagne des capacités gigantesques ouvertes par le numérique et le pilotage de la consommation. En parallèle, on assiste à un phénomène qui va amplifier sans doute l'autoconsommation : depuis 10 ans, les prix des moyens de stockage suivent la même courbe que celle des panneaux et modules PV en termes de coût. Il sera donc moins coûteux d'installer un système avec des batteries et du pilotage intelligent pour maximiser l'utilisation de l'électricité produite par ses propres panneaux solaires.

2^e COLLOQUE NATIONAL dédié à l'autoconsommation photovoltaïque



On a les outils en main pour démocratiser une production et un usage de l'électricité solaire qui seront non seulement vertueux et décentralisés, mais aussi intelligents.

C'est d'autant plus vrai si l'on regarde les nouvelles applications de l'électricité, et en particulier son usage en mobilité. Le gouvernement a annoncé un objectif d'arrêt de vente des véhicules à énergies fossiles d'ici 2040. C'est une chance pour la filière.

Imaginons ensemble quelques instants un futur pas si éloigné que cela.

Je me rends en voiture électrique au bureau. Durant la nuit, mon véhicule s'est rechargé en fonction de la longueur de mon déplacement du matin au moment où le réseau est le moins sollicité. Après mon trajet, il se recharge grâce aux panneaux solaires sur le toit de mon entreprise, récupérant ainsi une partie de la production qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'entreprise. A mon retour le soir, la batterie de mon véhicule restitue à ma maison ou au réseau les kWh emmagasinés en journée. Cela coïncide avec la pointe électrique, ce moment où les ménages sont tous rentrés chez eux et déclenchent en même temps fours, lumières et chauffages, et où les besoins en moyens de production, parfois polluants, se font sentir. C'est donc une aide concrète au réseau qui est fournie par l'intelligence du système en maximisant l'utilisation, au bon moment, d'une électricité produite par le soleil.

Aujourd'hui, ce n'est pas de l'imagination mais une réalité, c'est la 2nde vie des batteries de véhicule électrique. On voit d'ores et déjà que les constructeurs travaillent sur la seconde vie de ces batteries pour des stockages stationnaires, qui demandent des rendements moindres. On entre donc de plein pied dans une autre tendance lourde de l'évolution de nos sociétés : l'économie circulaire. Ces batteries en 2nde vie peuvent servir aux bornes de recharges pour maximiser l'autoconsommation pour la mobilité, tout en faisant des économies sur le renforcement du réseau comme y travaille actuellement Renault. Elles peuvent également alimenter un bâtiment lorsque le besoin en électricité ne coïncide pas avec la production des panneaux solaires sur le toit, comme le propose notre membre Eaton avec Nissan.

On le voit ici, en tout cas j'espère vous l'avoir fait partager, **on assiste à une métamorphose de notre quotidien électrique et de notre rapport même à la production. Le consommateur peut ne plus être un simple client d'une électricité issue d'une lointaine centrale, mais devient un acteur de la production, un consomm'acteur.**

Nous pensons, pour notre part, que l'avenir est là. Et nous ne sommes pas les seuls à le penser : il y a plus d'une semaine que ce colloque affiche complet, comme la conférence régionale à Toulouse fin août. Le nombre de partenaires qui nous ont aidé à organiser ce colloque est également révélateur. Je tiens ici à les remercier (Ademe, Enedis, Engie, le GMPV de la Fédération française du bâtiment, la FFIE, le Gimelec, GRDF et Qualit'ENR).

Je vous remercie tous de votre présence, et suis persuadé que nos travaux, qui traiteront de l'avancement du marché de l'autoconsommation individuelle, du cadre de l'autoconsommation collective, de la digitalisation et des datas et enfin du stockage et de la mobilité nous permettront de faire avancer le sujet, et nous amèneront à une vision constructive et enthousiaste de l'avenir du solaire et de l'autoconsommation.